RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

80health
Société par actions simplifiée au capital de 1 €
Siège social : [redacted]
[redacted]
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE l'ASSOCIE UNIQUE DU 13 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 13 mai,
A 11 heures,

Monsieur Arnaud DESCHAMP,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société par actions simplifiée 80health,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée aux termes d'un acte sous seing privé à CALUIRE ET CUIRE, en date du 13 mai 2025, qui sera publié en même temps que le présent acte,

A pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président ;
- Rémunération du Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique nomme aux fonctions de premier Président de la société à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Arnaud DESCHAMP
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Monsieur Arnaud DESCHAMP dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Arnaud DESCHAMP accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le cas échéant, Monsieur Arnaud DESCHAMP percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont accordés au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social. Il sera signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, grâce à la plateforme Jesignexpert.com permettant la remise d'un exemplaire numérique au signataire et garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Monsieur Arnaud DESCHAMP
Associé Unique
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

